

## Macron compte sur la responsabilité des professionnels

© 09/10/2018 | Terre-net Média

Une semaine après le vote de la loi agriculture et alimentation, Emmanuel Macron réunissait mardi à l'Élysée les principales filières pour leur demander de faire monter en gamme leurs produits et de mieux rémunérer les agriculteurs.



*Aux représentants des filières d'élevage, mardi 9 octobre 2018, tout comme ici fin février devant la nouvelle génération d'agriculteurs ou mi-octobre 2017 à Rungis, Emmanuel Macron a rappelé aux représentants des filières d'élevage qu'ils devaient, eux aussi, prendre leurs responsabilités, en négociant au sein des interprofessions et, désormais, en s'emparant de la loi Alimentation. (©Terre-net Média)*

« **N**ous avons fait une loi forte, mais les acteurs économiques doivent s'en emparer. La balle est dans leur camp », a indiqué l'Élysée. **Les filières du lait, de la viande bovine, du porc ou des œufs**, invitées à rencontrer le président, ne seront toutefois représentées que par les responsables des **interprofessions agricoles**. L'industrie et la distribution ne sont pas représentées.

La loi doit **permettre aux agriculteurs d'être mieux rémunérés** et d'alimenter plus sainement les Français. Elle prévoit notamment la mise en place par les **interprofessions**, regroupant producteurs, industriels et distributeurs, d'indicateurs de coût de production tenant compte du **revenu agricole**, pour servir de base aux **négociations commerciales**. Des ordonnances d'application sur le seuil de revente à perte et l'encadrement des promotions (interdisant notamment les ventes à trois pour le prix de deux) ainsi que sur les sanctions des prix abusivement bas doivent être prises avant la fin novembre, pour s'appliquer dès les négociations de cet hiver.

Les deux premières seront adoptées pour un test de deux ans. Plutôt que des sanctions, le président parie sur « la responsabilisation des acteurs », selon **l'Élysée**. Rien n'est prévu en cas d'échec des négociations, l'État ayant refusé de fixer des prix plancher. Rien n'empêchera non plus les distributeurs d'importer des produits moins chers. « Nous demandons aux distributeurs de baisser leurs marges de manière à ce que les agriculteurs ne vendent plus à perte leur production », a réclamé jeudi dernier le **ministre de l'Agriculture Stéphane Travert**, inquiet de l'attitude de la grande distribution. Le président va mettre « une grosse pression » sur ce point, a assuré l'Élysée, en pleine hausse des coûts de production due à la sécheresse.

Mais le bras de fer habituel entre grandes surfaces et agriculteurs a déjà resurgi. La semaine dernière, les discussions entre l'interprofession de la viande bovine, Interbev, et la Fédération du commerce (FCD) ont capoté, les distributeurs refusant de prendre en compte la rémunération des agriculteurs dans les indicateurs de coût de production.

### Optimisme pour le développement du bio

L'Élysée se montre en revanche optimiste sur la bonne volonté des filières à accroître la part du bio. L'objectif du gouvernement est de passer de 6 % à 15 % des surfaces en bio d'ici à la fin du quinquennat. La filière bovine veut passer en cinq ans de 4 % à 30 % de viande Label Rouge, le lait de 3 % à 6 % de production bio, la filière fruits et légumes de 10 % à 25 % sous signe de qualité, s'est félicité la présidence. Sans oublier la fin programmée de

l'élevage en cage pour la production d'œufs coquilles (50 % de la production) dans les cinq ans. L'évolution reste en revanche décevante dans la filière porc, qui ne produit que 0,5 % de bio.

Le chef de l'État veut aussi veiller à l'avancée de l'objectif fixé par la loi d'intégrer 50 % de produits bio ou locaux dans les cantines. Quant aux **produits phytosanitaires**, l'Élysée a annoncé la mise en place d'une plateforme pour partager les bonnes pratiques d'agriculteurs qui abandonnent le **glyphosate** en trois ans. Emmanuel Macron devait aussi aborder mardi **un plan de restructuration des abattoirs**.

A lire >> [\[Décryptage\] États généraux - Toutes les mesures essentielles de la loi Alimentation](#)